



Sommaire :

- Communications municipales
- Coup de balai
- Vin de la commune
- Auberge communale
- Fête nationale
- Fermeture du bureau

« L'ECLEPANAIS »

Au vu des échos positifs reçus suite à la parution du premier numéro de « L'Eclépanais », nous avons décidé de poursuivre la rédaction de ce journal communal sous cette nouvelle formule.

La Municipalité se veut transparente en vous communiquant le plus d'informations possibles par le biais de ce journal. N'hésitez pas à nous contacter si vous désirez faire paraître un article sur votre hobby ou toute autre activité (aucune connotation politique).

Nous vous souhaitons une bonne lecture.

La Municipalité

## COMMUNICATIONS MUNICIPALES

### Décisions du conseil communal

Le conseil communal, lors de la séance du 12 mai 2015, a pris les décisions suivantes :

- d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'assainissement de la chaussée et des aménagements du Chemin des Vignes et du Chemin de la Rapille jusqu'à Gondoux-Dessus, ainsi que le redimensionnement de la canalisation d'eaux claires de ce secteur. A cet effet, un crédit de CHF 1'375'000.00 est octroyé à la Municipalité.
- d'adopter le Règlement d'application de la loi du 6 décembre 1988 sur les procédés de réclame du 31 janvier 1990, en lieu et place du règlement communal devenu caduc.

### Tournée de gestion

La tournée de gestion, organisée par la Municipalité, a eu lieu le jeudi 28 mai 2015. Les membres de la commission de gestion ont pu constater, tout au long de la traversée du village, les différents travaux réalisés dans le courant de l'année 2014.



## Travaux d'assainissement du Chemin des Vignes et du Chemin de la Rapille jusqu'à Gondoux-Dessus



En vue de la mise en œuvre des futurs travaux acceptés par le Conseil communal, nous vous invitons à une séance destinée à répondre à vos éventuelles questions qui aura lieu

**le lundi 22 juin 2015 de 19h30 à 21h00**

**à la salle du Conseil communal**

en présence de M. Michel Lugeon – bureau Giacomini & Jolliet Ingénieurs SA, chargé de la direction des travaux.

## Etude des dangers naturels

Depuis plusieurs mois, et en collaboration avec les services spécialisés, une étude approfondie des dangers naturels est en cours et arrive en phase terminale. La Municipalité est très attentive aux phénomènes survenus récemment sur le versant Sud du Mormont, tels que les chutes de pierres.

Les mesures des vibrations de l'exploitation de la carrière Holcim (Suisse) SA sont régulièrement affichées au pilier public de l'administration communale. De même que diverses informations officielles qui peuvent être également consultées au pilier public.

## Feu bactérien

Les conditions climatiques sèches du printemps 2014 ont été peu propices au feu bactérien. Pour la première fois depuis la découverte d'un foyer sur le territoire vaudois en 1999, aucun cas de cette bactériose n'y a été découvert l'an passé. Afin de poursuivre cette stratégie prophylactique, nous vous signalons que la plantation de certaines plantes-hôtes du feu bactérien est proscrite, Il s'agit des *Cotoneaster sp.* et des *Photinia davidiana* au niveau national (depuis 2003) et des *pyracanthas* (*buissons ardents*) à l'échelon cantonal, depuis 2011.

Toutefois, d'autres plantes-hôtes demeurent en vente et malheureusement, leur plantation reste possible. Les principales sont :

- les aubépines (*Crataegus*)
- les sorbiers (*Sorbus*)
- les autres photinias que sus-mentionné (*Photinia fraseri*)
- les pommiers ou cognassiers du Japon (*Chaenomeles*)
- les amélanchiers (*Amelanchier*)
- les néfliers (*Mespilus, Eriobotrya*)



Sorbier

Afin de mieux identifier ces plantes-hôtes, un document avec illustrations peut être téléchargé sur Internet via le lien suivant :

<http://www.vd.ch/themes/economie/agriculture/paiements-directs-et-autres-contributions/police-phytosanitaire-cantonale/feu-bacterien/>

En cas de doute sur une plante suspecte, vous pouvez vous adresser au contrôleur communal agréé, en la personne de M. Daniel Gachet – N° de tél 079 213 77 49.

## Bâtiment Rue du Village 22

Les travaux d'aménagements extérieurs touchent à leur fin et les locataires ont pu emménager le 1<sup>er</sup> mai 2015. Un appartement de 4,5 pièces est encore disponible, ainsi qu'un local commercial de 51 m<sup>2</sup> avec cuisinette et WC. Tous les renseignements au sujet de ces deux objets peuvent être obtenus auprès de la gérance des Bosquets, tél 021.866.65.66.





## Emondage des haies et élagage des arbres

Nous vous rappelons qu'en bordure des routes et des chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les articles 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994 et la loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Emondage des haies

- a) à la limite de propriété ;
- b) à une hauteur maximale de 1m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2m dans les autres cas.

Elagage des arbres

- a) au bord des chaussées : à 5m de hauteur et à 1m à l'extérieur ;
- b) au bord des trottoirs : à 2.50m de hauteur et à la limite de propriété.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible. Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

En cas d'élimination de gros volumes de déchets verts, vous êtes priés de contacter au préalable M. Etienne Morier-Genoud, municipal (079.254.07.83).

### Lutte contre le bruit :

En vertu du Règlement de police, nous vous rappelons que les travaux bruyants, tels que taille-haie, tondeuse, etc..., **sont interdits le dimanche ainsi que les jours fériés.**

## Plan canicule



Comme chaque année, la période de canicule a débuté le 1<sup>er</sup> juin et se terminera le 31 août. Le médecin cantonal rappelle la nécessité de se protéger de la chaleur, de s'hydrater suffisamment et de faire preuve de solidarité envers ses proches et son voisinage. Les plus vulnérables sont particulièrement concernés, à savoir les très jeunes enfants, les personnes âgées et les personnes dépendantes ou isolées. **CONSEILS EN CAS DE GRANDES CHALEURS :**



### Se reposer... rester au frais

- Rester chez soi, réduire l'activité physique
- Prêter attention aux enfants et aux seniors



### Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir

- Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit
- Porter des vêtements clairs, amples et légers
- Se rafraîchir par douches régulières ou compresses humides sur le corps



### Boire régulièrement... manger léger

- Boire régulièrement sans attendre d'avoir soif
- Prendre des repas froids riches en eau : fruits, salades, légumes



### En présence de signaux d'alerte

- Appeler le médecin traitant
- S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde **0848 133 133**
- En cas d'urgence vitale, appeler le **144**

**Symptômes possibles d'un coup de chaleur :** faiblesse, confusion, vertiges, nausées et crampes musculaires. Il faut agir immédiatement ! Faire boire et rafraîchir la personne.

Le bureau communal se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

## COUP DE BALAI



C'est sous l'impulsion du Groupement des anciens d'Eclépins (GRANEC) que l'opération annuelle « Coup de balai » a été organisée dans la commune le mercredi 1<sup>er</sup> avril dernier. Cette équipe de retraités actifs s'est occupée de divers travaux de nettoyage et de remise en état tels que :



- Peinture de l'Abri du Collège
- Bois de chauffage pour le Refuge
- Nettoyage et plantation dans la sapinière de la STEP destinée à la distribution des sapins de Noël
- Ramassage des déchets le long des routes et des rives, en collaboration avec une classe primaire du Collège d'Eclépins.
- Entretien du Chemin des « Chèvres »

Après tous ces efforts, c'est au Refuge que les membres de la GRANEC se sont retrouvés pour le traditionnel repas.

La Municipalité remercie toutes ces personnes pour leur engagement.



## VIN DE LA COMMUNE

Nous vous rappelons que vous pouvez à tout moment vous procurer du vin de la commune en contactant :

- le bureau communal – N° de tél. 021 866 72 12
- les employés communaux – N° de tél 079 219 32 09

<b>PINOT GRIS</b>	50 cl	Fr. 9.00
	Carton de 6 btes	Fr. 55.00
<b>PINOT NOIR</b>	70 cl	Fr. 12.00
	Carton de 12 btes	Fr. 140.00
<b>NOUVEAU</b>	Magnum 140 cl	Fr. 28.00
	Magnum en caissette	Fr. 35.00
	<b>Carton de 6 verres</b>	Fr. 20.00



## AUBERGE COMMUNALE

Après bientôt une année d'exploitation, il est temps pour nous, les nouveaux tenanciers de l'Auberge communale et toute notre équipe, de remercier les habitants d'Eclépens et les autorités communales pour leur chaleureux et sympathique accueil.

Nous sommes très contents de ces débuts et enchantés par la découverte de ce ravissant village plein de ressources. Nous espérons faire un bout de chemin gourmand en votre compagnie.



Tout l'été, du mardi au vendredi, le midi c'est grillades sur la terrasse de l'Auberge !

Famille Fumat





## FERMETURE EXCEPTIONNELLE DU BUREAU COMMUNAL

Nous vous informons que, pour raison de travaux, le bureau communal sera exceptionnellement fermé

**du lundi 6 juillet au vendredi 10 juillet 2015**

Nous vous prions d'ores et déjà de nous excuser pour ces désagréments et vous remercions de votre compréhension.

---

## DECHETTERIE

La déchetterie sera fermée

**le samedi 1<sup>er</sup> août 2015**

---

## CLIN D'ŒIL

Lors du week-end de Pâques, une cigogne a été observée dans la Zone industrielle du Marais

Merci à la Famille Brocard pour l'envoi de leur photo !



### ADMINISTRATION COMMUNALE

**Secrétariat municipal  
Contrôle des habitants  
Bourse communale**  
Ouverture des guichets

Lundi	9h à 11h
Mardi	Fermé
Mercredi	9h à 11h
Jeudi	16h30 à 18h30
Vendredi	9h à 11h

Tél. : 021 866 72 12  
Fax : 021 866 74 61  
[admin@eclepens.ch](mailto:admin@eclepens.ch)  
[www.eclepens.ch](http://www.eclepens.ch)

### DECHETTERIE

Horaires d'ouverture

Lundi	7h30 à 9h
Mercredi	16h à 18h
Samedi	8h30 à 11h30

Tél. employés communaux :  
079 219 32 09

### AIEM

**Réseau d'eau**

Tél. : 021 866 72 12

**En cas de fuite d'eau**

**079 471 35 41**

[www.eauxdumormont.ch](http://www.eauxdumormont.ch)